

La voix des travailleurs européens



Confédération européenne des syndicats (CES)
European Trade Union Confederation (ETUC)

1. LES OBJECTIFS DE LA CES

La Confédération européenne des syndicats (CES) est un acteur syndical au niveau européen. Son objectif est de mettre l'Europe sociale au coeur des priorités des politiques européennes. Elle opère dans des domaines essentiels pour le monde du travail dans l'Union européenne (UE) et au-delà. La CES défend des valeurs sociales fondamentales, telles que la solidarité, l'égalité et la cohésion. Elle revendique la qualité de l'emploi, l'égalité de traitement pour tous, la protection et l'inclusion sociales et des niveaux de vie décents. Le mouvement syndical européen s'oppose à toute forme d'exclusion et d'injustice sociale et affirme avec force la nécessité de consulter et d'informer les travailleurs pour les domaines ayant une incidence sur leur vie professionnelle et sur leur quotidien.

L'élargissement, l'interdépendance des économies, la mobilité croissante des travailleurs, les évolutions climatiques et énergétiques ont profondément modifié le contexte dans lequel les syndicats européens agissent. Les pays européens font face à des problèmes et à des défis similaires, c'est pourquoi l'action collective européenne est de plus en plus nécessaire. Afin de préserver le pouvoir de négociations collectives et d'œuvrer en faveur d'une société plus équitable, les syndicats doivent parler d'une seule voix et coordonner leur action au plan européen. Pour cela, la CES dispose de plusieurs leviers d'action: le dialogue social européen, la pression sur les décideurs européens pour influencer la législation communautaire et les mobilisations à grande échelle.

La voix
des travailleurs
européens

2. LES PRIORITÉS DE LA CES: PLUS D'EUROPE... PLUS D'EUROPE SOCIALE

La CES œuvre pour une Union européenne à forte dimension sociale, qui privilégie les intérêts et le bien-être des travailleurs, encourage la justice sociale et lutte contre l'exclusion et la discrimination.

Ce qui inclut:

- Le droit à des emplois de qualité;
- Le droit à un niveau élevé de protection sociale;
- L'égalité hommes-femmes;
- L'égalité des chances pour tous;
- L'inclusion et la cohésion sociales;
- Le droit à la santé et la sécurité au travail;
- Le droit à la libre circulation des travailleurs européens, associée à l'égalité de traitement et à la protection sociale;

- Le droit à des services d'intérêt général accessibles à tous;
- Des normes européennes qui harmonisent la législation sociale nationale vers le haut et encouragent la cohésion et le traitement équitable;
- Des politiques actives pour faire face aux défis climatiques et énergétiques;
- La promotion des principes du modèle social européen dans d'autres parties du monde.



La CES a pour objectif la réalisation d'un système européen de relations industrielles qui reconnaît les droits syndicaux transnationaux, en garantissant aux partenaires sociaux un rôle plus important dans la définition et le contrôle des politiques économiques et de l'emploi et des politiques sociales. Elle s'efforce de développer la capacité des syndicats à représenter les travailleurs aux niveaux européen et national.

3. LES ACTIVITÉS DE LA CES

La CES est le seul partenaire social représentant les travailleurs au niveau européen. Le Traité de Maastricht (1992) garantit ce statut officiel. Conjointement avec les employeurs, elle prend part à la consultation dans des domaines tels que l'emploi, les affaires sociales, les politiques macroéconomique, industrielle et régionale. La CES est véritablement un acteur syndical européen.

La CES représente les travailleurs dans le cadre du dialogue social européen

Le dialogue social européen est structuré au sein de la gouvernance de l'Union européenne. Il permet aux partenaires sociaux européens de contribuer de manière significative à la définition des normes sociales européennes. Inscrit dans les traités européens, il est un élément fondamental du modèle social européen.

La dialogue social européen met autour de la même table les représentants des organisations syndicales et patronales. Il englobe les discussions, les négociations et les actions communes menées par les partenaires sociaux

européens. A la suite de l'accord conclu en 1991 entre la CES, l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) (aujourd'hui appelée BUSINESS EUROPE) et le Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP), et son intégration ultérieure dans le Traité CE, les partenaires sociaux ont négocié et signé trois accords-cadres transposés dans la législation nationale par le biais de directives communautaires :

- Congé parental (1995)
- Travail à temps partiel (1997)
- Travail à durée déterminée (1999)

Par la suite, les partenaires sociaux européens ont conclu des accords d'une nouvelle génération d'initiative « autonome », dont la mise en oeuvre au niveau national, sectoriel et de l'entreprise, a été conférée aux partenaires sociaux eux-mêmes :

- Télétravail (2002)
- Stress lié au travail (2004)
- Harcèlement et violence au travail (2007).

Les partenaires sociaux ont également adopté deux cadres d'actions :

- Cadre d'actions pour le développement de compétences et de qualifications tout au long de la vie (2002)
- Cadre d'actions sur l'égalité des genres (2005).

Au niveau du dialogue social sectoriel, les partenaires sociaux ont mis en place des comités dans 35 secteurs industriels différents et adopté plus de 500 textes conjoints.

Dans leur deuxième programme de travail conjoint (2006-2008), les partenaires sociaux européens ont également travaillé ensemble dans des domaines tels que la politique du marché de l'emploi, l'évolution démographique, la mobilité, la migration et le travail non déclaré, ainsi que le renforcement du dialogue social dans les nouveaux Etats membres de l'UE et les pays candidats. Ce travail a abouti à une position commune en 2007, sur les défis essentiels auxquels les marchés européens du travail sont confrontés.

La CES soutient le droit des travailleurs à connaître et

influencer la politique et la prise de décisions dans les entreprises opérant dans plus d'un Etat membre de l'UE, grâce aux **comités**

d'entreprise européens et aux **procédures d'information et de consultation**. Les comités d'entreprise européens étant l'élément le plus avancé de la structuration de la présence syndicale dans les entreprises transnationales.



La CES construit l'Europe sociale en influençant la législation communautaire

La CES a un impact sur la législation et les politiques communautaires grâce au lien direct qu'elle entretient avec les institutions, à savoir le Conseil européen, la Commission européenne et le Parlement européen.

* **Le Conseil européen et la présidence de l'UE**

Depuis 2001, la CES prend part au **Sommet Social Tripartite**, qui se tient chaque printemps, afin d'évaluer les progrès de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Le sommet rassemble les partenaires sociaux européens, les chefs de gouvernement des présidences en cours de l'UE et des deux présidences suivantes, et la Commission.

Deux fois par an, des réunions sont organisées entre le Conseil Affaires économiques et financières de l'UE (ECO-FIN), la Banque centrale européenne (BCE), la Commission et les partenaires sociaux, dans le cadre du dialogue macroéconomique (DM) mis en place en 1998.

* **Commission européenne**

Dans le cadre du Traité CE, la Commission doit consulter les partenaires sociaux européens sur toutes les propositions en matière d'emploi et de politique sociale dans l'UE.

* **Parlement européen**

La CES entretient des contacts avec des parlementaires de pratiquement tout l'éventail politique, en particulier par le biais de l'Intergroupe syndical. Le Parlement européen (PE) exerce un pouvoir de codécision sur la législation en matière de politique sociale, de sorte que la CES a un rôle essentiel à jouer dans la représentation des intérêts des travailleurs en Europe, en garantissant que les parlementaires ont connaissance du point de vue des syndicats et en offrant des informations qu'ils ne recevraient pas d'autres sources.



La CES fait la différence. A titre d'exemple, à la suite du briefing détaillé de la CES et du travail auprès des parlementaires, suivis de la manifestation de Strasbourg de 2006, le Parlement européen a voté en faveur de changements essentiels au projet initial de la directive « Services », en préservant les droits et les conditions de travail des travailleurs ainsi que les intérêts des consommateurs de l'UE.

* Cour de justice des Communautés européennes

La CES est de plus en plus attentive aux jugements rendus par cette instance communautaire, concernant notamment la mobilité des travailleurs et le respect de leurs droits fondamentaux (Cas Laval, Viking, Ruffert).

La CES coordonne également la participation des syndicats nationaux au sein de plusieurs organes consultatifs européens, ainsi qu'au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions

de vie et de travail (Eurofound) et à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

Des mobilisations européennes de grande envergure

Afin de soutenir son action, la CES mobilise également ses membres en organisant des manifestations européennes:

- Le 13 décembre 2001, Euro-manifestation à Bruxelles en faveur de l'Europe sociale et de la participation de la CES à la Convention sur la Constitution de l'UE.
- Le 13 mars 2005, Euro-manifestation à Bruxelles afin de réclamer « Plus d'emplois, de meilleure qualité », « Défendre l'Europe sociale », et « Stop Bolkestein ».
- Le 14 février 2006, Euro-manifestation à Strasbourg pour revendiquer des « Services pour tous ».
- Le 5 avril 2008, Euro-manifestation à Ljubljana pour demander des augmentations de salaires et du pouvoir d'achat.

Ces Euro-manifestations constituent un moment fort du mouvement syndical européen. Ces mobilisations massives permettent à la CES de montrer que les syndicats peuvent parler d'une seule voix et sont des forces sociales avec lesquelles il faut compter.

La CES est un acteur économique et politique sur la scène mondiale

La CES travaille avec les acteurs syndicaux des pays et régions associés à l'UE, et en coopération avec la Confédération syndicale internationale (CSI). Son principal ob-

jectif est de s'assurer que tous les accords d'association, et en particulier les accords commerciaux de l'UE, incluent le respect des normes fondamentales du travail définies au plan international et les objectifs pour la protection sociale et le développement.

La CES est également représentée au sein de la CSI par le Conseil régional paneuropéen (CRPE). Le CRPE a officiellement vu le jour lors d'une assemblée constitutive à Rome, le 19 mars 2007, à la suite d'une résolution adoptée à l'occasion du congrès fondateur de la CSI en novembre 2006, à Vienne.



4. COMPOSITION ET ORGANISATION DE LA CES

La CES n'a cessé de se développer depuis sa création, en 1973, et elle compte aujourd'hui 82 confédérations syndicales nationales réparties dans 36 pays et 12 fédérations syndicales européennes représentant un total de plus de 60 millions de travailleurs en Europe. La CES coordonne également les activités de 42 Conseils syndicaux interrégionaux (CSIR), qui organisent la coopération transfrontalière entre les syndicats.

La CES est une organisation démocratique, indépendante, pluraliste et unifiée, reconnue par l'UE, le Conseil de l'Europe et l'Association européenne de libre-échange (AELE) comme étant la seule organisation syndicale multi-sectorielle représentative au plan européen.

• Une organisation démocratique

La CES détermine ses politiques de manière totalement indépendante grâce à son Congrès et son Comité exécutif.

Le **Congrès** de la CES se réunit tous les quatre ans et est l'organe suprême de la CES. Sa mission consiste à défi-

nir la politique générale de l'organisation. Il se compose de délégués des confédérations nationales respectives, des fédérations syndicales européennes et du Comité des femmes. Le Congrès élit les membres du Comité exécutif, le Président, le Secrétaire général, deux Secrétaires généraux adjoints et quatre Secrétaires confédéraux.

Le dernier congrès de la CES a eu lieu à Séville en mai 2007 où la CES a prévu de passer à l'offensive sur cinq grands fronts: pour un marché du travail européen; pour le dialogue social, les négociations collectives et la participation des travailleurs; pour une gouvernance économique, sociale et environnementale européenne plus efficace; pour une UE plus forte; pour une CES et des syndicats plus forts.

Le **Comité exécutif** se réunit quatre fois par an. C'est en quelque sorte, le Parlement de la CES. Toutes les organisations membres, y compris le Comité des femmes, sont représentées. Si nécessaire, les décisions peuvent être prises par une majorité qualifiée des deux tiers. Le Comité exécutif convient des mesures destinées à soutenir les

revendications et les prises de position syndicales communes. Il revient également au Comité exécutif de décider du mandat et de la composition des délégations qui négocient avec les organisations patronales européennes, et d'évaluer les résultats.

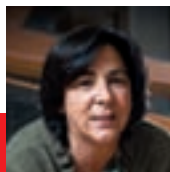
Le **Comité de direction** se réunit huit fois par an et décide des mesures de mise en oeuvre des politiques adoptées par le Comité exécutif.

Secrétariat de la CES

Le Secrétariat est composé d'un secrétaire général, de deux secrétaires généraux adjoints et quatre secrétaires confédéraux. Il gère les affaires courantes de la CES et est responsable des relations avec les institutions européennes et les organisations d'employeurs. En vertu des statuts de la CES, il doit comprendre au moins deux femmes.



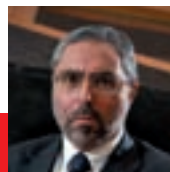
**John
MONKS**,
Secrétaire
général



**Maria Helena
ANDRÉ**,
Secrétaire
générale
adjointe



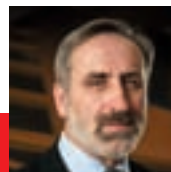
**Reiner
HOFFMANN**,
Secrétaire
général
adjoint



**Walter
CERFEDA**,
Secrétaire
confédéral



**Catelene
PASSCHIER**,
Secrétaire
confédérale



**Jozef
NIEMIEC**,
Secrétaire
confédéral



**Joël
DECAILLON**,
Secrétaire
confédéral



L'institut de la CES - L'Institut syndical européen pour la recherche, l'éducation et la santé et sécurité (ETUI - REHS)

La Confédération européenne des syndicats a créé **trois départements** spéciaux chargés de travailler dans les domaines de la recherche sociale, de l'éducation syndicale, et de la santé et de la sécurité au travail. Ensemble, ils forment l'Institut syndical européen pour la recherche, l'éducation et la santé et sécurité (ETUI-REHS).

Philippe POCHET,
Directeur général

Le département Recherche étudie les questions socio-économiques et les relations industrielles. Il fait office de lien entre les syndicats européens et le monde universitaire. Il mène et encourage des recherches indépendantes sur des sujets d'importance stratégique pour le monde du travail. Il collabore avec les centres de recherche de plusieurs pays européens.

Maria JEPSEN,
Directrice du Département Recherche

Le département Education offre à la CES et à ses organisations affiliées un service d'éducation et de formation au niveau européen. Il coordonne les stages de formation des responsables et des représentants syndicaux européens, ce qui leur permet d'apprendre, de développer de nouvelles compétences, de partager des valeurs syndicales européennes et d'acquérir une perspective européenne sur des questions syndicales actuelles.

Georges SCHNELL,
Directeur du Département Education

Le département Santé et Sécurité encourage un niveau élevé de santé et de sécurité dans les lieux de travail européens. Il contrôle la rédaction, la transposition et la mise en oeuvre de la législation européenne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Laurent VOGEL,
Directeur du Département Santé et sécurité

Site Internet:
www.etui-rehs.org

- **L'Agence pour le développement social**

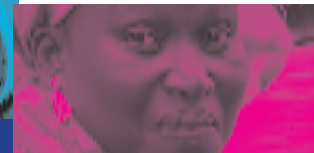


L'Agence pour le développement social (SDA) est une organisation sans but lucratif créée en 2004 et soutenue par la CES. Elle a pour but de promouvoir le dialogue social européen dans le contexte de la mondialisation.

Claudio STANZANI,

Directeur de l'Agence pour le développement social

Site Internet: www.sda-asbl.org



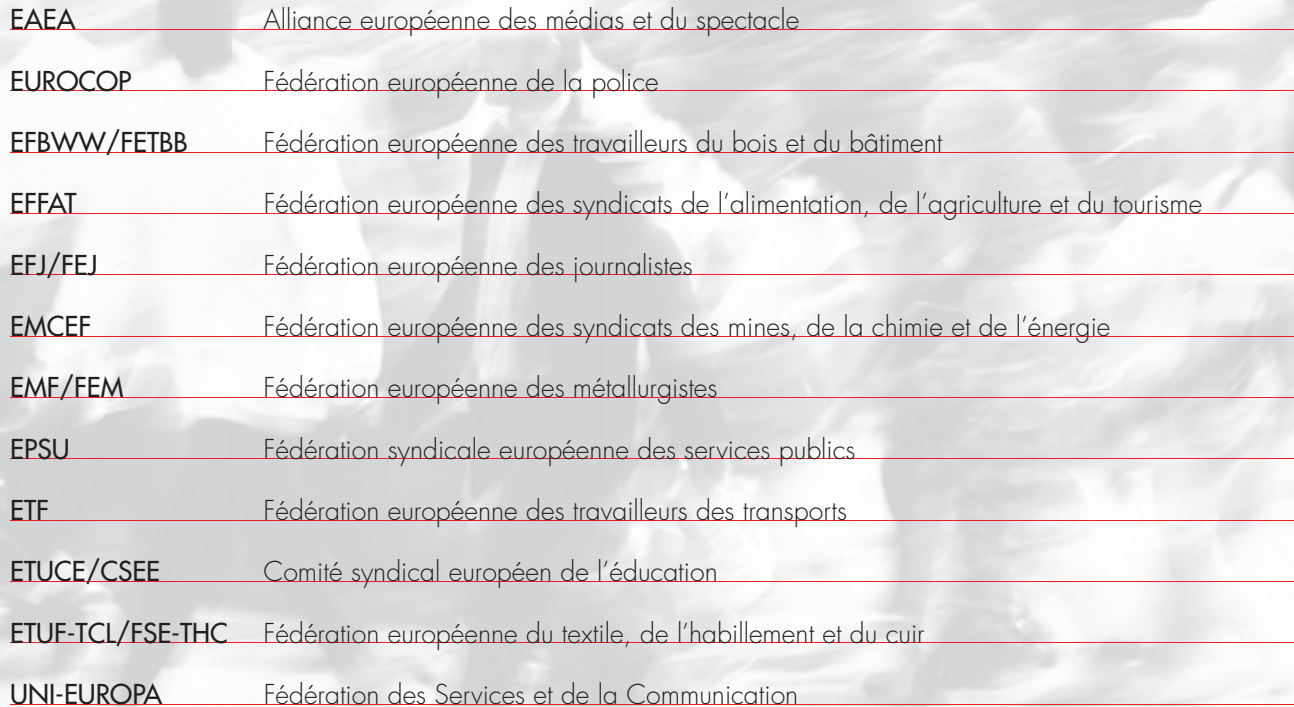
ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CES

Confédérations syndicales nationales: 82 organisations dans 36 pays européens

Allemagne	DGB	Lituanie	IDF - IDS - ITUC
Andorre	USDA	Luxembourg	CGT - ICGB
Autriche	ÖGB	Macédoine (Fyrom)	*CCM
Belgique	CSC - FGTB - CGSLB	Malte	CMTU - GWU
Bosnie et Herzégovine	CTUBiH*	Monaco	USM
Bulgarie	CITUB - PODKREPA	Norvège	IO - UNIO - YS
Chypre	SEK - TURK-SEN - DEOK	Pays-Bas	CNV - FNV - MHP
Croatie	SSSH	Pologne	NSZZ Solidarnosc - OPZZ
Danemark	AC - FTF - LO	Portugal	CGTPIN - UGT
Espagne	CC.OO - ELA - UGT - USO	République tchèque	CMKOS
Estonie	EAKL - TALO	Royaume-Uni	TUC
Finlande	AKAVA - SAK- STTK	Roumanie	BNS - CARTEL ALFA - CNSLR-FRATIA - CSDR
France	CFDT - CGT - CGT-FO - CFTC - UNSA	Saint Marin	CDLS - CSdL
Grèce	ADEDY - GSEE	Serbie	*NEZAVISNOT
Hongrie	ASZSZ - ESZT - IIGA - MOSz - MSzOSz - SZEF	Slovaquie	KOZ-SR
Irlande	ICTU	Slovénie	ZSSS
Islande	ASI - BSRB	Suède	IO - SACO - TCO
Italie	CGIL - CISL - UIL	Suisse	TRAVAIL SUISSE - SGB/USS
Lettonie	IBAS	Turquie	DISK - HAK-IS - KESK - TÜRK-İS
Liechtenstein	LANV		

* Observateurs

FÉDÉRATIONS SYNDICALES EUROPÉENNES (12)



EAEA	Alliance européenne des médias et du spectacle
EUROCOP	Fédération européenne de la police
EFBWW/FETBB	Fédération européenne des travailleurs du bois et du bâtiment
EFFAT	Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme
EFJ/FEJ	Fédération européenne des journalistes
EMCEF	Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie
EMF/FEM	Fédération européenne des métallurgistes
EPSU	Fédération syndicale européenne des services publics
ETF	Fédération européenne des travailleurs des transports
ETUCE/CSEE	Comité syndical européen de l'éducation
ETUF-TCL/FSE-THC	Fédération européenne du textile, de l'habillement et du cuir
UNI-EUROPA	Fédération des Services et de la Communication

La voix
des travailleurs
européens



Mai 2008



Confédération européenne des syndicats (CES)
European Trade Union Confederation (ETUC)

Boulevard du Roi Albert II, 5 - B- 1210 Bruxelles

Tel: 00 32 2 224 04 11 - Fax: 00 32 2 224 04 54/55 - E-mail: etuc@etuc.org - www.etuc.org